

## COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

---

(en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt et le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à huis clos, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

#### Nombre de Conseillers

En exercice : **27**  
Présents : **26**  
Représentés : **1**  
Absent : **0**  
Votants : **27**

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Fabienne MANZONE et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Yohann TANGUY, Romain GAZIELLO, Adrien VIVES, François FERRY, Claude BLANC et Marc ERETEO, Mesdames Marie-France LOUET, Isabelle PIANA, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Angélique CHATAIN, Sophie VILLEVAL, Michèle OTTOMBRE-BORSONI, Alexandra MARENGO et Claudette GALLET.

**POUVOIRS** : Monsieur Jean-Pierre FRANCHI (Pouvoir à Monsieur François FERRY).

*Monsieur Romain GAZIELLO, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.*

*Il procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020 **est adopté à l'unanimité**.

#### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :**

- Décision du Maire n°33/2020 : Modification de l'acte de création de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et l'occupation du domaine public de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne.
- Décision du Maire n°34/2020 : Travaux d'aménagement urbains et paysagers autour de l'école « CEZ1 » Avenant n°3.
- Décision du Maire n°35/2020 : Travaux d'aménagement urbains et paysagers autour de l'école « CEZ1 » Lot 2 Espaces verts arrosage – Avenant n°1.
- Décision du Maire n°36/2020 : Travaux de sécurisation de l'école – marchés de travaux – Avenant 1 Lot 3 contrôle d'accès.
- Décision du Maire n°37/2020 : Achat de panneaux d'informations électroniques.

---

## **DELIBERATION n° 1 : Huis clos de la séance du Conseil municipal.**

---

**RAPPORTEUR** : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VOTER** le déroulement de la séance du Conseil municipal du 30 novembre à huis clos du fait de la période de confinement ne permettant pas au public d'y assister.

---

## **DELIBERATION n° 2 : Cimetière : changement des modalités de vente des concessions.**

---

**RAPPORTEUR** : Franck OLIVIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de l'étude du projet d'agrandissement du cimetière côté chemin du Chautard,
- **D'APPROUVER** de limiter la vente des concessions, places, cases du colombarium du cimetière au seul moment du décès de la personne à inhumer,
- **D'INSTITUER** les deux durées des concessions des caveaux et terrains de 15 et 30 ans et de supprimer les concessions de 50 ans,
- **DE FIXER** les tarifs de vente des caveaux, terrains et cases de colombarium comme ci-dessus, qui annulent et remplacent les tarifs votés précédemment.

---

## **DELIBERATION n° 3 : Bibliothèque municipale – Convention de développement de la lecture publique avec la médiathèque départementale.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de développement de la lecture publique avec la médiathèque départementale et donc le Département des Alpes-Maritimes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent.

---

## **DELIBERATION n° 4 : Rencontres musicales 2021 – Plan de financement – Demandes de subvention.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet « Rencontres musicales de Saint-Cézaire-sur-Siagne 2021 »,
- **D'ADOPTER** le budget prévisionnel ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières possibles publiques, notamment de la Région Sud et du Département des Alpes-Maritimes, et privées,
- **DE PREVOIR** les dépenses et recettes correspondantes au BP 2021,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation.

---

## **DELIBERATION n° 5 : Bureau d'information touristique – Reprise de l'activité par la commune.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** de quitter le bureau d'information communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- **D'APPROUVER** la création d'un bureau d'information municipal qui sera dénommé ultérieurement,
- **D'APPROUVER** la reprise de l'agent actuellement en fonction selon les termes évoqués ci-avant,
- **DE CREER** le poste correspondant en qualité de contrat à durée indéterminée et de modifier le tableau de effectifs en conséquence,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce bureau seront inscrits au budget 2021
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute convention ainsi que tout document afférent à ce transfert.

---

## **DELIBERATION n°6 : Décision modificative n°1.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications budgétaires ci-dessus.

---

## **DELIBERATION n° 7 : Autorisation de dépense d'investissement avant le vote du budget 2021.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit **857 200,00 €**.

---

## **DELIBERATION n° 8 : Versement d'un acompte sur subvention à certaines associations.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le versement des provisions sur subventions au titre de 2021 ci-dessus définies.

---

## **DELIBERATION n° 9 : SIIVU – dissolution au 31 décembre 2020.**

---

**RAPPORTEUR** : Christian ZEDET, Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la dissolution du SIIVU de la Haute-Siagne le 31 décembre 2020,
- **D'ACTER** la reprise des locaux par la commune au 31 décembre 2020,
- **D'ACCEPTER** la convention de reprise de l'agent administratif restant dans les effectifs du SIIVU par la commune de Saint-Vallier-de-Thiery et le remboursement par la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne de sa côte part de salaires et émoluments jusqu'au règlement définitif de sa situation,
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout acte relatif à cette dissolution.

---

## **DELIBERATION n° 10 : Centre de soins de la faune sauvage des Alpes-Maritimes – Accord de principe projet location locaux.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE DONNER** un accord de principe pour la création d'un centre de soins de la faune sauvage des Alpes-Maritimes dans nos locaux situés aux Veyans.

---

## **DELIBERATION n° 11 : Syndicat des Eaux du Canal Belletrud – Modification des statuts – Désignation des délégués.**

---

**RAPPORTEUR** : Franck OLIVIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification statutaire du Syndicat des Eaux du Canal Belletrud relative à la composition et à l'administration du comité syndical,
- **DE DESIGNER** les délégués titulaire et suppléant suivants parmi les trois délégués précédemment désignés par le Conseil municipal :
  - Titulaire : Monsieur Franck OLIVIER.
  - Suppléant : Monsieur Yann DEMARIA.

---

## **DELIBERATION n° 12 : Ressources humaines – organisation du temps de travail – modification d'aménagement et réduction du temps de travail.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPLIQUER** à l'ensemble des services municipaux le temps de travail à 35 heures hebdomadaires dans les conditions définies ci-dessus.

---

## **DELIBERATION n° 13 : Remboursement des frais de formation – agent administratif urbanisme.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le versement d'une indemnité à la commune de PEGOMAS en compensation des frais de formation engagés pour l'agent Mathilde VACHET recruté au sein du service urbanisme. Cette indemnité correspond à 30 heures de formation dont 20 de formation d'intégration et s'élève à 1021.86 euros.
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée au compte 6288 autres services extérieurs.

---

## **DELIBERATION n° 14 : Don d'un terrain à la commune – proposition d'acceptation.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le don de la parcelle B2390 ci-dessus définie,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant, à signer tout acte relatif à ce don.

---

## **DELIBERATION n° 15 : Forêt communale de Saint-Cézaire-sur-Siagne – Résiliation convention de pâturage avec M. Patrick BRUNO.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE RESILER** cette convention conclue avec M. Patrick BRUNO, GAEC des moutons rouges sans délai,
- **D'INFORMER** M. Patrick BRUNO de cette décision et des sanctions qu'il encoure.

---

## **AFFAIRES DIVERSES**

---

- Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de traitement des ordures ménagères du SMED – année 2019.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.**

Christian ZEDET,  
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

